



SPULTIN et publications

Conseil syndical
Sections syndicales

Comités internes

Assemblée
générale

Statuts

Convention collective
Guide d'application

Régime de retraite
Prévoyances collectives

Fédération et autres sites

Comités internes

Comité exécutif

Rapport annuel du 1^{er} juin 1999 au 31 mai 2000

Les statuts du SPUL prévoient que : " *Le Comité exécutif soumet au Conseil, un rapport annuel concernant sa gestion; ce rapport est transmis à l'Assemblée générale et distribué aux membres.* " (art. 28.7) et que : " *l'Assemblée générale entend et approuve les rapports annuels ou intérimaires présentés par le Comité exécutif* " (art. 10.4).

Le rapport annuel du Comité exécutif constitue un document d'information dont l'objectif est de permettre à chacun des membres du SPUL de prendre connaissance du travail réalisé au sein de leur syndicat durant la dernière année.

Au cours de l'année 1999-2000, le Comité exécutif était constitué des personnes suivantes :

Président :	Claude Banville
Vice-président :	Yves Lacouture
Vice-présidente :	Louise Mathieu
Trésorier :	James Pottier
Secrétaire :	Sylvie Tétreault
Vice-président :	Christian Vadeboncoeur

Le Comité exécutif a tenu **46** réunions régulières et **deux** réunions spéciales entre le 1^{er} juin 1999 et le 31 mai 2000. Ce rapport fait état des activités du Comité exécutif dans l'ordre suivant :

- 1) les faits saillants de l'année 1999-2000;
- 2) les affaires courantes;
- 3) les perspectives pour l'année 2000-2001.

1. Les faits saillants de l'année 1999-2000

Parmi les nombreux dossiers traités par le Comité exécutif en 1999-2000, quelques-uns ont particulièrement retenu notre attention. Il s'agit de :

- 1.1 la préparation du projet de la convention collective 1999-2002;
- 1.2 le lancement du livre " *Une histoire de solidarité syndicale* ";
- 1.3 l'entente avec l'AMCEL et l'ADCEFMDUL;
- 1.4 les amendements au Règlement du RRPPUL;
- 1.5 la réforme des prévoyances collectives;
- 1.6 la négociation de la convention collective de l'AESPUL;
- 1.7 le fisc et les frais d'année sabbatique et de congé de perfectionnement.

1.1 La préparation du projet de la convention collective 1999-2002

Notre convention collective est venue à échéance le 30 novembre 1999. La préparation de la négociation a débuté en 1998 et s'est poursuivie tout au long de l'année 1999-2000.

Le Comité de consultation sur le renouvellement de la convention collective a poursuivi son travail. Trois autres questionnaires ont été envoyés à tous les membres. Les résultats de ces consultations ont servi à identifier et à cerner les principaux enjeux de la négociation.

Le Conseil syndical a créé le Comité de négociation de la convention collective à sa rencontre du vendredi 15 octobre 1999. Il en a alors défini le mandat et a procédé à l'élection de ses membres (voir le point 2.9).

Le Comité d'appui et de stratégie avait, quant à lui, été créé le mercredi 6 octobre 1999. Ce comité relève du Comité exécutif. Il a principalement comme mandat d'appuyer le Comité de négociation et le Comité exécutif dans le processus de négociation de la convention collective 1999-2002 (voir le point 2.5.3).

Le Comité de négociation s'est appuyé sur les travaux du Comité de consultation sur le renouvellement de la convention collective et sur ceux des autres comités du SPUL pour rédiger un projet de convention qui renferme l'ensemble des demandes syndicales. Une fois approuvé par le Conseil syndical, ce projet constitue la base de négociation pour nos représentants à la table de négociation.

1.2 Le lancement du livre " *Une histoire de solidarité syndicale* "

Au cours de cette année, une dernière activité marquant le 25^e anniversaire de

la fondation du SPUL a eu lieu. Il s'agit du lancement, en novembre 1999, d'un livre sur l'histoire du SPUL. Cette rencontre a réuni plus de 100 personnes au Grand Salon du pavillon Maurice-Pollack. Quelques invités du milieu syndical universitaire en ont profité pour se joindre à nous. Chaque membre (ancien et nouveau) a reçu un exemplaire de ce livre intitulé : " *Une histoire de solidarité syndicale* ".

Ce livre procure une lecture fertile à ceux qui veulent utiliser les enseignements du passé pour améliorer l'avenir de la vie universitaire.

1.3 L'entente avec l'AMCEL et l'ADCEFMDUL

Le vendredi 10 mars 2000, il y a eu signature d'une entente de concertation et de partage des coûts entre le SPUL, l'Association des médecins cliniciens enseignants de Laval (AMCEL) et l'Association des dentistes cliniciens enseignants de la Faculté de médecine dentaire de l'Université Laval (ADCEFMDUL). Cette entente porte sur les régimes de prévoyances collectives et le Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval. Nous avons notamment convenu avec nos collègues d'établir un partage des coûts des études actuarielles et des avis juridiques demandés par le SPUL relativement aux sujets précités.

1.4 Les amendements au Règlement du RRPPUL

Le Comité du SPUL sur la retraite a préparé deux projets d'amendements au Règlement du Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval (RRPPUL) afin de disposer des surplus actuariels disponibles au 31 décembre 1998. Il s'agit des amendements #14* et #17*.

Les principales modifications introduites par l'amendement #14* sont :

a) dans le cas des retraitées et retraités :

- Pleine indexation des rentes versées aux retraitées et retraités à compter du 1^{er} janvier 1999,
- Indexation à rebours à hauteur de 53 % des rentes des retraitées et retraités,
- Indexation du salaire de référence des retraitées et retraités à compter de 1992.

b) dans le cas des participantes et participants actifs :

- Indexation des rentes à hauteur de 92,5 % de l'IPC _ 3 % pour le service acquis avant 1999,
- Indexation maintenue à 55 % de l'IPC _ 3 % pour le service futur,
- Indexation du salaire de référence à compter de 1992 jusqu'à 2004,
- Versement d'une rente au conjoint dans le cas de décès avant la retraite,
- Remboursement des cotisations salariales et patronales créditées si départ avant 2 ans,
- Acquisition du droit à une rente viagère dès l'adhésion au régime,
- Versement du premier paiement de la rente à la date de retraite,
- Simplification du calcul des intérêts crédités sur les cotisations,

- Majoration de 2 % du taux d'intérêt crédité sur les cotisations,
- Réduction du taux de cotisation salarial à 7,41 % du 1^{er} juin 1999 jusqu'au 31 mai 2000.

Après l'adoption par le Conseil syndical de l'amendement #14*, l'actuaire du régime a fait une nouvelle estimation du coût de l'indexation du salaire de référence en utilisant l'historique des salaires depuis 1991. L'actuaire du régime a constaté que le coût réel de l'amendement #14* était inférieur à sa première estimation et que des bonifications additionnelles pouvaient être faites. Le Comité du SPUL sur la retraite a alors préparé le projet d'amendement #17*. Cet amendement ne concerne que les participantes et participants actifs et a pour seul objet de porter à hauteur de 97,3 %, au lieu de 92,5 % selon l'amendement #14*, l'indexation des rentes pour le service acquis avant 1999.

Les projets d'amendements #14* et #17* ont été adoptés par le Conseil syndical. Les membres du Conseil syndical ont aussi adopté le projet d'amendement #16* du Règlement du RRPPUL. Cet amendement modifie les modalités d'application de deux options déjà offertes par le RRPPUL, à savoir : 1) la revalorisation de la rente lorsqu'il n'y a pas de conjoint (art. 15.4); 2) le rachat de service passé (art. 19.2).

1.5 La réforme des prévoyances collectives

Le projet de réforme de l'assurance vie a été finalisé et adopté par l'Assemblée générale du jeudi 4 novembre 1999. Le nouveau régime, mieux adapté aux besoins des professeures et professeurs, mais également plus simple et plus équitable que le régime existant, pourra être mis en place dès qu'une entente avec l'Employeur aura été conclue. Le Comité du SPUL sur les prévoyances collectives a également mené à terme le projet de réforme de l'assurance santé. Le projet sera soumis pour approbation au Conseil syndical et à l'Assemblée générale.

1.6 La négociation de la convention collective de l'AESPUL

La convention collective des membres de l'Association des employées du SPUL (AESPUL) venant à échéance le 31 mai 2000, le Comité exécutif a formé, le mercredi 5 avril 2000, un Comité de négociation. Il est composé d'Yves Lacouture et de Sylvie Tétreault. Ces derniers auront à négocier le renouvellement de la convention collective des employées du SPUL. Les membres des deux comités se sont rencontrés à trois reprises. Les membres de l'AESPUL et les représentants du SPUL sont arrivés à un accord de principe, le mercredi 17 mai 2000.

1.7 Le fisc et les frais d'année sabbatique et de congé de perfectionnement

Au cours de l'année 1999-2000, plus d'une soixantaine de collègues ont reçu l'appui du SPUL suite au dépôt d'un avis d'opposition à de nouveaux avis de cotisation émanant soit de Revenu Canada, soit de Revenu Québec. Ces avis de cotisation concernaient le remboursement par l'Employeur des frais d'année

sabbatique et de congé de perfectionnement. Le SPUL a mandaté un procureur pour déposer des avis d'opposition et faire des représentations auprès des autorités fiscales. Les démarches juridiques pour le dossier se poursuivront au cours de 2000-2001.

Au mois de mars 2000, un avis d'appel a été déposé à la Cour canadienne de l'impôt. L'audition devrait avoir lieu à l'automne. La principale question en litige est de savoir si les sommes versées à une professeure ou un professeur par l'Université Laval, dans le cadre du remboursement de ses dépenses encourues lors de son année sabbatique, constituent des subventions de recherche au sens de la *Loi* ou bien un avantage imposable conformément à la *Loi de l'impôt*.

2. Les affaires courantes

Au cours de l'année 1999-2000, tous les comités du SPUL ont été fort actifs. Parmi les affaires courantes, notons la formation du Comité conseil du SPUL sur la propriété intellectuelle, du Comité d'appui et de stratégie et du Comité conseil sur les communications du SPUL.

2.1 L'Assemblée générale

La dernière Assemblée générale ordinaire du SPUL a eu lieu le jeudi 4 novembre 1999. Le rapport du Comité exécutif pour l'année 1998-1999 ainsi que les états financiers y ont été adoptés. Lors de cette réunion, les modifications proposées au régime d'assurance vie ont été acceptées.

De plus, Albert Wilhelmy, Jacques Lemieux et Michel A. Duguay ont été élus membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.

2.2 Le conseil syndical

Claire Deschênes a présidé la réunion du conseil du mois d'août 1999. Notons que pour le reste de l'année, soit du 1^{er} septembre 1999 au 31 mai 2000, Julien Vallières a présidé les réunions du Conseil syndical et Jean Dionne a agi comme président suppléant. Les membres du Conseil syndical se sont réunis à neuf reprises en réunions régulières et à deux reprises en réunions extraordinaires. Toutes les questions traitées dans ce rapport ont fait l'objet de discussions ou de décisions lors des réunions du Conseil syndical. Chacune de ces rencontres a fait l'objet d'un bref compte rendu dans un *SPULTIN* et tous les procès-verbaux officiels ont été expédiés à tous les membres du SPUL.

2.3 Les comités permanents

2.3.1 Le Comité des griefs

Au cours de l'année 1999-2000, le Comité des griefs était composé des personnes suivantes :

Yves Hurtubise (président jusqu'en mars 2000)

Nicole Rousseau (à compter de janvier 2000)

André Lareau

Roger Thériault (président à compter
de mai 2000)

Christian Laville

Julien Vallières

Sylvie Tétreault a assuré le lien entre ce comité et le Comité
exécutif.

Au début de l'année, quatre griefs pour refus d'avancement étaient en cours. Un de ces griefs a été gagné en arbitrage. Un autre a été réglé par lettre d'entente à la satisfaction du professeur et les deux autres sont en attente de la décision de l'arbitre.

Le grief portant sur le plancher d'emploi (octobre 1997) est encore en attente de la décision de l'arbitre.

Vingt-sept griefs individuels étaient en cours au début de la période, un de ces griefs a été perdu en arbitrage, deux autres ont été réglés par lettre d'entente à la satisfaction des professeurs, deux dossiers ont été fermés suite au retrait de pièces du dossier du professeur après deux ans, deux autres l'ont été par désistement, la situation, ayant donné lieu au grief, a été corrigée. Les vingt autres sont en arbitrage, que ce soit en cheminement régulier (17) [dont 15 portant sur le même sujet sont traités ensemble] ou en suspens (3). Ces 27 griefs individuels portaient sur l'année sabbatique (2), les pièces au dossier (2), le harcèlement (2), le refus d'abrégement (1), la charge de travail (3), la non-réponse à une demande de titularisation (1), le congé de maladie (1) et le statut de subventionnel senior (15).

Six nouveaux griefs ont été formulés en 1999-2000 : un porte sur un refus d'agrégation, un sur un refus de titularisation, deux sont des griefs individuels, un autre est un grief de groupe et le dernier est un grief du Syndicat.

Un des deux griefs individuels porte sur la liberté universitaire, l'autre sur le refus d'un congé sans traitement. Le grief de groupe porte sur la non-réponse à une recommandation d'engagement pour un poste autorisé. Celui du Syndicat est un nouveau grief sur le plancher d'emploi.

Le grief sur le refus d'agrégation est à l'arbitrage et un des griefs individuels l'est également. Celui sur la titularisation a été réglé par lettre d'entente à la satisfaction du professeur, il en est de même pour l'autre grief individuel. Le grief de groupe a été porté en arbitrage, de même que le grief syndical.

En somme, au cours de l'année, 49 griefs ont été traités; 15 ont été réglés [un gagné en arbitrage, un perdu, sept réglés par lettre d'entente, cinq par désistement, un par simple écoulement du temps en vertu de la clause 8.1.22] et 34 sont encore actifs. De ceux-là, deux sont en moratoire, trois en suspension, l'audition de deux autres a été remise *sine die*, quatre sont en attente de la décision arbitrale et les autres (23) sont en cheminement régulier d'arbitrage.

2.3.2 Le Comité d'application de la convention collective

Ce comité est composé de :

Nicole Malenfant

Jean Turgeon (président)

Roberta Mura

Yves Lacouture a assuré le lien entre ce comité et le Comité

exécutif.

Durant l'année 1999-2000, le CACC a produit un document d'interprétation de la section 8.1 de la convention collective qui porte sur les plaintes et les mesures disciplinaires. Le comité a aussi travaillé sur un document d'interprétation des clauses de la convention collective concernant les évaluations des enseignements.

Par ailleurs, en plus de répondre à des demandes ponctuelles du Comité exécutif, le Comité d'application de la convention collective a réalisé un recensement et une analyse des diverses lettres d'entente signées entre le SPUL et l'Employeur depuis la fondation du SPUL. Ce rapport a alimenté les travaux du Comité de négociation en permettant de faire " le ménage " dans les nombreuses lettres d'entente.

2.3.3 Le Comité du SPUL sur les prévoyances collectives

Ce comité est composé de :

Claude Bazin	Udaya S. Ganguly (jusqu'en janvier 2000)
Louise Beaulac-Baillargeon	Maurice Gosselin (président à compter de nov. 99)
Jacques Dagneau (président jusqu'en nov. 99)	Chantale Jeanrie (à compter de février 2000)
Marcel Dupras	Sylvie Montreuil (jusqu'en avril 2000)

Christian Vadeboncoeur a assuré le lien entre ce comité et le Comité exécutif.

Au cours de l'année, le comité a poursuivi l'analyse entreprise en 1997 sur l'ensemble des prévoyances collectives afin d'offrir aux membres des protections qui répondent adéquatement à leurs besoins, et ce, au meilleur coût possible.

Le comité a complété le projet de réforme de l'assurance vie ainsi que celui de l'assurance santé. La réforme de l'assurance vie a été acceptée par l'Assemblée générale des membres du SPUL, le jeudi 4 novembre 1999, et celle de l'assurance santé a été soumise aux instances concernées. Le nouveau régime d'assurance vie devait entrer en vigueur en janvier 2001, en même temps que le nouveau régime d'assurance santé (dont le projet sera présenté pour adoption lors de l'Assemblée générale des membres du SPUL en novembre 2000). Cependant, suite au refus de l'Employeur d'aller en appel d'offres dès l'été 2000, la mise en place des nouveaux régimes d'assurances sera manifestement retardée.

Dans le cadre de la réécriture de la convention collective 1999-2002, le Comité du SPUL sur les prévoyances collectives a participé, à la demande du Comité exécutif, à la rédaction du chapitre 6.4 portant sur les prévoyances collectives.

2.3.4 Le Comité du SPUL sur la retraite

Ce comité est composé de :

Claude Bariteau	Gérald Lemieux
Charles A. Carrier (président)	Marc J. Richard

Diane Huot

James Pottier a assuré le lien entre ce comité et le Comité exécutif.

Le Comité du SPUL sur la retraite a été très actif. Il a notamment préparé les amendements #14* et #17* qui disposent des surplus actuariels disponibles au 31 décembre 1998 (voir le point 1.4). Il a également analysé, à la demande du Comité exécutif, les projets d'amendements #15* et #16*.

Comme par les années précédentes, le comité a entrepris une tournée du campus afin de mieux informer les professeures et professeurs quant au contenu du programme renouvelé de retraite. Des ateliers de préparation à la retraite et des colloques de planification financière ont également été organisés. Ces rencontres ont connu beaucoup de succès.

Le comité a longuement analysé l'impact du projet de loi 102. Ce projet modifie de façon substantielle la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et reconnaît notamment à l'Employeur un droit à un congé de cotisation dans certaines circonstances. L'un des membres du Comité du SPUL sur la retraite a rédigé un texte qui a constitué l'essentiel du mémoire présenté au nom de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), le mercredi 10 mai 2000, devant la Commission parlementaire des Affaires sociales.

Notons que les représentantes et participants actifs du SPUL au Comité de retraite du RRPPUL sont : Claude Bariteau, Charles A. Carrier et Gérald Lemieux. Ce comité est responsable de la gestion du RRPPUL. Les positions des représentants du SPUL sont généralement élaborées par le Comité du SPUL sur la retraite.

2.3.5 Le Comité de la condition féminine

Ce comité est composé de :

Esther Déom (présidente à compter d'août 99) Pauline Fahmy (présidente jusqu'en août 99)

François M. Doré Josiane F. Hamers (à compter d'octobre 99)

Louise Mathieu a assuré le lien entre ce comité et le Comité exécutif.

Parmi ses nombreuses activités, le comité a organisé trois conférences rencontres avec les professeures portant sur les principaux enjeux de la condition féminine en vue du renouvellement de la convention collective, les conditions de retraite des professeures et la conciliation entre la " *parentalité* " et la carrière universitaire. L'analyse des clauses relatives à la condition féminine et la préparation de suggestions pour le Comité de négociation en vue du renouvellement de la convention collective ont également été réalisées par les membres de ce comité.

2.3.6 Le Comité d'aide financière

Ce comité est composé de :

Yvan Comeau

Manon Niquette

Marie J. Lachance (présidente)

James Pottier a assuré le lien entre ce comité et le Comité exécutif.

Le SPUL a versé une aide financière à deux syndicats de professeures et professeurs d'université en grève, à savoir celui de l'Université de Moncton et celui de l'Université du Cap Breton.

Le SPUL a aussi manifesté sa solidarité sur le plan international en accordant une aide financière de 1 000 \$ aux victimes du tremblement de terre en Turquie.

Parmi les autres appuis du SPUL au cours de l'année 1999-2000, notons les sommes versées par solidarité syndicale et professionnelle (ex. : regroupement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec), par solidarité socio-communautaire à caractère régional (ex. : Fonds de solidarité des groupes populaires du Québec métro) ou international (ex. : Carrefour Tiers-Monde).

2.3.7 Le Comité d'aide aux professeures et professeurs

Ce comité est composé de :

Jean Leahey (président)

Nicole Rousseau

Jean-Bernard Pocreau (à compter de nov. 99) Pierre-Charles Morin (jusqu'en août 99)

Compte tenu du caractère hautement confidentiel et de la nature même de leurs interventions, le Comité exécutif n'a pas de lien direct avec les membres de ce comité. Cette confidentialité absolue est essentielle à la crédibilité même du service d'aide. Il est utile de rappeler que le numéro de téléphone pour joindre les membres du comité (654-4721) est tout à fait indépendant du réseau téléphonique du SPUL et de l'Université Laval.

2.3.8 Le Comité d'analyse de la gestion institutionnelle

Ce comité, créé en février 1998 par le Conseil syndical, est composé de :

Marcel Aubert

Louis Larochelle

Lucie Courteau

James Pottier

Au cours de la dernière année, le comité a poursuivi et complété plusieurs analyses reliées à la négociation de la convention collective 1999-2002.

2.4 Les comités paritaires

2.4.1 Le Comité paritaire des griefs

Les représentants du SPUL à ce comité sont :

Yves Hurtubise (jusqu'en mars 2000) Christian Laville

Les membres de ce comité se réunissent à chaque mois afin de trouver des

solutions aux différents griefs avant que ceux-ci soient, en l'absence d'entente, soumis à l'arbitrage.

2.4.2 Le Comité paritaire de gestion des régimes de prévoyance collective

Les représentants du SPUL à ce comité :

Jacques Dagneau Maurice Gosselin
Marcel Dupras

Ce comité est responsable de la gestion de toutes les assurances prévues à la convention collective. Au cours de la dernière année, le comité a eu de nombreuses rencontres afin de terminer les projets de réforme de nos régimes d'assurance vie et d'assurance santé. Malgré l'insistance des représentants du SPUL, la partie patronale a malheureusement refusé la mise en œuvre immédiate de ces réformes. Comme par le passé, le comité, en collaboration avec un actuaire de la Firme Normandin Beaudry, a veillé à obtenir auprès des compagnies d'assurance des primes à des taux concurrentiels et les ristournes dues.

2.4.3 Le Comité paritaire sur le programme d'accès à l'égalité

Les représentantes du SPUL à ce comité :

Esther Déom (coprésidente) Josiane F. Hamers (à compter d'octobre 99)
Pauline Fahmy (jusqu'en août 99)

Le comité a produit une version révisée de l'aide-mémoire (destiné aux administratrices et administrateurs) pour éliminer les biais et pratiques qui défavorisent les candidatures féminines lors du recrutement, de la sélection et de l'embauche des professeures et professeurs.

Le comité a également procédé à l'élaboration d'une stratégie de cueillette d'information pour documenter les difficultés particulières des femmes professeures dans leur carrière universitaire.

2.5 Les comités spéciaux

2.5.1 Le Comité de consultation sur le renouvellement de la convention collective

Ce comité est composé de :

Guy Allard (président) Suzanne Paquette
Chantale Jeanrie Jean-Loup Robert
Yves Lacouture, puis Louise Mathieu, ont assuré le lien avec le Comité exécutif.

Ce comité a terminé ses travaux pendant l'année. Son mandat, pleinement rempli, était de :

Préparer les documents et autres instruments de consultation en vue du renouvellement de la convention collective;

Procéder à la consultation des membres selon les modalités retenues par le Comité exécutif;

Produire des synthèses, des analyses et autres rapports résultant des consultations et les transmettre au Comité exécutif;

S'acquitter de toute autre tâche pertinente que pourrait lui confier le Comité exécutif.

.5.2 Le Comité conseil sur la propriété intellectuelle

Ce comité créé en janvier 2000 est composé de :

Udaya S. Ganguly	Maurice Gosselin
René C. Gaudreault	Diane Huot
Ghislain Gendron (président)	Denis Jeffrey

Claude Banville a assuré le lien avec le Comité exécutif.

Le mandat de ce comité, qui relève du Comité exécutif, est de :

Appuyer le Comité de négociation et le Comité exécutif dans la révision de la politique de la propriété intellectuelle de l'Université Laval;

Aider le Comité exécutif dans l'analyse de diverses problématiques liées à la propriété intellectuelle;

Réagir aux scénarios envisagés par le Comité exécutif et le Comité de négociation;

Se pencher sur toute autre demande pertinente;

De façon plus spécifique, le comité doit se pencher sur :

Les modalités de protection et de partage de la propriété intellectuelle et d'utilisation des cours élaborés par les professeures et professeurs ou sous leur supervision et plus particulièrement les cours mettant à contribution les TIC (Technologies de l'information et des communications);

Les modalités de participation du SPUL ou des professeures et professeurs à l'implantation et à la gestion courante de cette politique et des instances en découlant;

Les façons d'intégrer la politique sur la propriété intellectuelle dans les conventions collectives des universités;

Les modalités de commercialisation de la recherche universitaire et de partage de ses retombées;

L'effet des politiques gouvernementales et de celles des organismes subventionnaires;

Les collaborations avec les autres syndicats et associations.

Le comité s'est réuni à neuf reprises entre janvier et juin 2000. Il a procédé à une analyse détaillée du projet patronal de nouvelle politique intitulé: " *Projet de Règlement sur la propriété intellectuelle de l'Université Laval* " et des grands enjeux liés à cette importante question.

2.5.3 Le Comité d'appui et de stratégie

Ce comité, créé en octobre 1999, est composé de :

Guy Allard	Josée Brisson
Claude Banville	Louise Mathieu
Claude Bariteau (président)	James Pottier
Louise Beaulac-Baillargeon	Marc J. Richard

Le mandat de ce comité, qui relève du Comité exécutif, est de :

- Réagir aux scénarios de négociation envisagés par le Comité de négociation;
- Analyser les positions syndicales, tant dans leur contenu que dans leur forme;
- Analyser la stratégie et les positions patronales;
- Émettre des avis sur les stratégies de consultation, de communication ou de mobilisation des membres;
- Se pencher sur toute autre demande.

Le comité s'est réuni à 19 reprises pendant l'année et a principalement servi de lieu de discussion et de première validation du projet de convention collective au fur et à mesure de son écriture.

2.5.4 Le Comité conseil sur les communications du SPUL

Ce comité créé en novembre 1999 est composé de :

Claude Banville	Louise Mathieu
Marianne Kugler	Diane Parent
Alain Lavigne	

Le mandat de ce comité, qui relève du Comité exécutif, est de :

- Appuyer le Comité de négociation et le Comité exécutif dans l'élaboration de la politique et des plans de communication du SPUL;
- Aider le Comité exécutif dans l'analyse de diverses problématiques de communication;
- Réagir aux scénarios de communication envisagés par le Comité exécutif et le Comité de négociation;
- Se pencher sur toute autre demande pertinente.

Ce comité s'est réuni à cinq reprises pendant l'année. Il s'est en particulier penché sur le projet de Politique de communication du SPUL. Ses membres ont également conseillé les membres du Comité exécutif et du Comité de négociation sur les stratégies de communication du SPUL, en particulier à l'occasion de la négociation.

2.6 Les communications avec les membres

Le Comité exécutif a mis beaucoup d'énergie à informer régulièrement les professeures et professeurs des activités de leur syndicat, tant en ce qui a trait à la gestion des affaires courantes que des dossiers spéciaux.

2.6.1 *Le SPULTIN*

Au cours de l'année 1999-2000, 14 numéros du *SPULTIN* ont été publiés. Un *SPULTIN* a été diffusé après chaque réunion du Conseil syndical. Quelques numéros ont également été publiés afin d'informer l'ensemble des membres sur les divers dossiers d'actualité.

2.6.2 *Site Internet*

Le site Internet du SPUL (<http://www.spul.ulaval.ca>) a servi à diffuser aux membres de l'information à jour sur les activités et à permettre l'accès aux documents pertinents à notre vie syndicale. C'est ainsi que le projet de convention collective fut disponible sur le site lors de sa préparation.

2.6.3 *Rencontres avec les professeures et professeurs à l'occasion du renouvellement du contrat initial et de la demande d'agrégation*

Une rencontre a été organisée par le Comité exécutif du SPUL au mois d'août 1999 afin de faire le point avec les professeures et professeurs avant leur évaluation en septembre 1999, en vue du renouvellement de leur contrat initial. Le taux de participation à cette rencontre a été de 50 %. Ces rencontres ont été jugées fort utiles par ces collègues.

Également en août 1999, les professeures et professeurs demandant l'agrégation au 1^{er} juin 2000 ont été invités à une rencontre avec les membres du Comité exécutif et des membres du Comité des griefs afin de faire le point sur la procédure d'agrégation. Ici également, la moitié des professeures et professeurs concernés ont assisté à la rencontre.

2.6.4 *Rencontre avec les membres qui ont pris leur retraite au cours de l'année*

Une rencontre a été organisée en octobre 1999 afin de souligner le départ à la retraite de plusieurs collègues au cours de l'année. Ces collègues ont exprimé beaucoup de satisfaction vis-à-vis ce qu'ils ont considéré comme une marque de reconnaissance à leur égard. Le Comité exécutif a ainsi voulu les remercier pour leur contribution au SPUL et à l'Université Laval au cours de leur carrière.

2.6.5 *Rencontres avec les professeures et professeurs*

Rencontre avec les professeures

Les membres du Comité de la condition féminine et le président du SPUL ont invité les professeures à trois conférences rencontres durant la dernière année.

Une première rencontre, le jeudi 14 octobre 1999, portait sur les principaux enjeux de la condition féminine en vue du renouvellement de la convention collective.

Une deuxième rencontre s'est tenue le mercredi 24 novembre 1999 et avait pour thème : " *Les conditions de retraite des professeures sont-elles équitables par rapport à celles des professeurs?* " Lors de cette rencontre, les membres du Comité exécutif étaient présents ainsi que Colette Gendron, professeure retraitée, et Charles A. Carrier, président du Comité du SPUL sur la retraite.

Enfin, une troisième rencontre avait lieu le mercredi 2 février 2000 sur le thème : " *La maternité et la " parentalité " sont-elles compatibles avec la carrière universitaire?* " Deux professeures ont été invitées à venir partager leur expérience, soit Sylvie Morel, professeure en relations industrielles et Nicole Lacasse, professeure en management.

Des membres du Comité exécutif ont participé à ces trois conférences rencontres.

Agrégation

Les professeures et professeurs promus au rang de professeur agrégé le 1^{er} juin 2000 ont été invités, en décembre 1999, à un dîner pour souligner cet événement.

Titularisation

Les professeures et professeurs promus au rang de professeur titulaire le 1^{er} juin 2000 ont été invités, en mai 2000, à un dîner afin de souligner cet événement.

2.7 les relations du SPUL sur le campus

2.7.1 L'Employeur et ses représentants

Le président du SPUL a eu quelques rencontres avec le vice-recteur aux ressources humaines. En outre, des échanges réguliers ont eu lieu entre les membres des différents comités paritaires et les représentants de l'Employeur

2.7.2 Les autres syndicats et associations professionnelles du campus

Plusieurs échanges ont eu lieu avec le président de l'Association des médecins cliniciens enseignants de Laval (AMCEL) ainsi qu'avec le président de l'Association des dentistes cliniciens enseignants de la Faculté de médecine dentaire de l'Université Laval (ADCEFMDUL). Rappelons que ces deux associations sont des syndicats au sens du Code du travail et représentent environ 130 collègues dans le cas de l'AMCEL et 30 dans le cas de l'ADCEFMDUL. Ces professeures et professeurs font également partie du Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval (RRPPUL).

Les rencontres ont porté principalement sur la lettre d'entente mentionnée plus haut (voir point 1.3). Il fut également question du RRPPUL et des négociations en cours pour le renouvellement de nos conventions collectives respectives.

Des échanges réguliers ont eu lieu avec les représentants du Syndicat des employés et des employées de soutien de l'Université Laval (SEUL). Il en a été de même avec l'Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL) et le Syndicat des chargées et des chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL).

2.7.3 La Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) et l'Association des étudiantes et étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS)

Le SPUL a sollicité ou a participé à des rencontres avec ces associations étudiantes afin d'échanger sur les dossiers prioritaires et d'étudier les possibilités d'actions conjointes. Le nombre de ces rencontres a cependant été plus réduit qu'au cours de périodes antérieures, la préparation de la négociation étant fort accaparante en cette année.

2.8 les relations du SPUL hors campus

2.8.1 La Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU)

Au cours de la dernière année, le SPUL a poursuivi son travail afin d'appuyer les actions de la FQPPU, qui ont été fort nombreuses. Le SPUL a été présent à toutes les réunions du Conseil fédéral. Plusieurs membres du SPUL ont participé ou participent aux travaux des divers comités de la FQPPU. La présidente de la FQPPU, Arpi Hamalian, est également venue s'adresser aux membres du Conseil syndical.

2.8.2 Participation au 30^e anniversaire du Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Le président du SPUL s'est joint à quelques autres présidents de syndicats de professeures et professeurs d'université et à des membres du Comité exécutif de la FQPPU lors de la soirée clôturant les fêtes du 30^e anniversaire du Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Cette soirée a eu lieu le jeudi 17 février 2000.

2.8.3 Journée de " lobbyisme " à Ottawa

Le président du SPUL, Claude Banville, a participé, le jeudi 18 novembre 1999 à Ottawa, à une journée de " lobbyisme " organisée par la FQPPU et l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU). Cette journée avait comme objectif d'attirer l'attention du grand public, des médias, des députées et députés et des ministres sur les enjeux majeurs du financement de l'enseignement supérieur et les défis auxquels font face nos universités.

2.9 Négociation du projet de convention collective 1999-2002

Le vendredi 15 octobre 1999, le Conseil syndical a approuvé la création d'un Comité de négociation ayant le mandat suivant :

- 1) Préparer le projet de convention collective 1999-2002;

- 2) Négocier le projet de convention collective adopté par le Conseil syndical;
- 3) Rendre régulièrement compte du déroulement de la négociation au Comité exécutif;
- 4) Faire rapport de la négociation au Conseil syndical et à l'Assemblée générale.

Le Conseil syndical a également procédé à l'élection des trois membres du Comité de négociation :

Guy Allard, Louise Mathieu, présidente du comité et James Pottier.

Tout au long de l'année, le Comité de négociation a travaillé à une révision en profondeur de notre convention collective. Quatre éléments ont servi d'assise à la rédaction du projet : 1) la culture du SPUL développée au fil des négociations des différentes conventions collectives et présente dans la convention actuelle; 2) les résultats des consultations effectuées auprès des membres du SPUL; 3) les résultats des consultations effectuées auprès des différents comités du SPUL et 4) l'étude des conventions collectives des autres universités. Au cours du processus de rédaction, le Comité de négociation a travaillé en étroite collaboration avec le Comité d'appui et de stratégie, le Comité exécutif, les autres comités du SPUL et un conseiller juridique.

Le vendredi 14 avril 2000, le Conseil syndical approuvait une proposition de procédure devant définir et baliser le processus d'adoption du projet de convention collective. Cette proposition se lisait comme suit :

" Que la procédure d'adoption du projet de convention collective du SPUL par le Conseil syndical prévoit les étapes suivantes : a) la présentation par le Comité de négociation des parties 1 à 5 du projet de convention collective à la réunion du vendredi 28 avril 2000; b) la discussion par les membres du Conseil syndical des parties 1 à 5 du projet de convention collective à la réunion du 12 mai 2000; c) la présentation par le Comité de négociation des parties 6 à 8 du projet de convention collective à la réunion du 19 mai 2000; d) la discussion par les membres du Conseil syndical des parties 6 à 8 du projet de convention collective à la réunion du vendredi 26 mai 2000; e) l'adoption par les membres du Conseil syndical du projet de convention collective à la réunion du vendredi 16 juin 2000. Il est entendu que ce calendrier peut être modifié à la demande du Conseil syndical. "

La procédure d'adoption a été respectée; toutefois, la réunion portant sur la discussion par les membres du conseil des parties 6 à 8 du projet a été reportée au vendredi 2 juin 2000. Lors de la présentation du projet de convention collective 1999-2002, le Comité de négociation a rappelé, non sans fierté et satisfaction, que le projet soumis pour discussion et approbation s'était élaboré démocratiquement et conformément aux valeurs fondamentales de notre Syndicat : *l'équité, la collégialité et la solidarité.*

Somme toute, le travail effectué cette année par les différentes instances du SPUL débouche sur un projet de convention collective qui garantit de meilleures conditions d'exercice de la fonction de professeur dans le respect de nos valeurs fondamentales.

Parallèlement au travail de rédaction du projet de convention collective, le Comité de négociation du SPUL a pris l'initiative d'amorcer les discussions avec la partie patronale à la table de négociation. Une première rencontre de

négociation pour le renouvellement de notre convention collective s'est tenue le mardi 21 décembre 1999. Cette table réunissait les membres du Comité de négociation du SPUL, soit : Louise Mathieu, présidente du comité, James Pottier et Guy Allard, et ceux du Comité de négociation de la partie patronale, soit : Rodrigue Lavoie (adjoint au vice-recteur aux ressources humaines), président du comité, Claude Paradis (adjoint au vice-recteur à l'administration et aux finances), Pierre Lemieux (doyen de la faculté de droit) et Jean-Claude Dufour (doyen de la faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation).

Cette rencontre visait à discuter des modalités de la négociation. Les représentants des parties se sont entendus sur un calendrier des rencontres de même que sur certains principes de fonctionnement.

Il a été convenu, dès lors par les deux parties à la table de négociation, que les discussions entre les parties devaient se faire sur la base de propositions concrètes appuyées par des documents écrits. La partie syndicale a précisé que les négociations porteraient essentiellement sur des clauses de convention collective. Sur demande de la partie patronale, les membres du Comité de négociation du SPUL ont accepté qu'une rencontre soit consacrée à la présentation, par la partie patronale, de la situation financière de l'Université et qu'une autre serve à échanger sur le document préparé par l'Employeur et intitulé : "*Le rendez-vous avec le SPUL. Les orientations générales.*" La première de ces deux rencontres s'est tenue le mardi 25 janvier 2000. Jacques Faille, vice-recteur à l'administration et aux finances, s'étant joint aux membres des comités de négociation, a présenté une version révisée du budget de fonctionnement 1999-2000 et remis une série de tableaux présentant les revenus et les dépenses de fonctionnement depuis l'année 1994-1995. Essentiellement, cette présentation a fait ressortir les changements apportés aux écritures comptables et à la présentation des données budgétaires de l'Université.

La deuxième de ces rencontres s'est tenue le mardi 8 février 2000. Lors de cette rencontre, la partie patronale a présenté les grandes orientations discutées dans le document intitulé : "*Pour un rendez-vous avec le SPUL. Les orientations générales.*" Après cette présentation, notre Comité de négociation a déposé un document dans lequel il demandait des précisions sur plusieurs points spécifiques. Plus particulièrement, les questions formulées par le Syndicat visaient à préciser les grandes orientations de "*décentralisation*", de "*valorisation des fonctions des professeures et professeurs*", de "*formation professionnelle*" et de "*compétitivité*" présentées par l'Employeur.

Le mardi 22 février suivant, une autre rencontre s'est tenue à la table de négociation autour de ces grandes orientations. Toutefois, le Comité de négociation patronal n'a pas fourni de documents écrits en réponse aux questions de notre Comité de négociation et les réponses des représentants patronaux sont demeurées évasives. Le seul document déposé par nos vis-à-vis présentait des données générales sur la population étudiante, le corps enseignant, les budgets et dépenses de l'Université.

Aussi, après avoir rappelé aux représentants de la partie patronale qu'il avait été convenu dès le début des rencontres à la table de négociation que les discussions entre les parties se feraient sur la base de propositions concrètes appuyées par des documents écrits, nos représentants ont mis fin à la rencontre en soulignant, toutefois, qu'ils demeureraient disponibles pour discuter de propositions concrètes de clauses de convention collective.

Le mardi 28 mars 2000, à la demande de la partie patronale, une autre rencontre s'est tenue à la table de négociation. À cette occasion, la partie

patronale a déposé un projet de lettre d'entente visant à accorder un congé de cotisation patronale au Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval. Ce projet définissait les modalités du congé de cotisation demandé par l'Employeur et la façon dont ce dernier entendait dépenser notre argent.

Pour donner suite à ce projet de lettre d'entente, une autre rencontre s'est tenue le mardi 18 avril 2000. Lors de cette rencontre, les membres du Comité de négociation ont indiqué à la partie patronale qu'ils n'étaient pas disposés à discuter de cette demande en faisant abstraction des clauses normatives et monétaires de la convention collective. De plus, ils ont précisé que c'est dans le contexte des négociations pour le renouvellement de l'ensemble de notre contrat collectif que devra se discuter un éventuel congé de cotisation à notre régime de retraite. À cette rencontre, les représentants de la partie patronale ont également été informés du calendrier d'adoption du projet de convention collective par le Conseil syndical. En outre, le Comité de négociation du SPUL a indiqué qu'il serait en mesure de déposer à la table de négociation un projet complet de convention collective dès la mi-juin 2000 et disposé à poursuivre la négociation sur cette base.

3. Perspective pour l'année 2000-2001

3.1 La poursuite de la négociation

C'est presque un euphémisme que de dire que la négociation de la convention collective 1999-2002 sera l'activité majeure du SPUL pendant au moins une bonne partie de l'année qui vient. Le Comité de négociation s'est doté d'une stratégie et de moyens, dont un projet de convention collective, qui permettront à la partie syndicale de procéder avec diligence et de manière structurée dans cette négociation. Il reste qu'il y a deux parties à la négociation ...

3.2 Les surplus actuariels du RRPPUL

Un " pattern " semblant s'être établi ces derniers temps, le début de l'année 2000-2001 devrait être consacré à l'élaboration d'un projet d'utilisation des surplus actuariels de 1999 et le reste de l'année à la planification de l'avenir du RRPPUL, particulièrement en ce qui a trait à l'utilisation d'éventuels surplus dans les années à venir. Le SPUL donne évidemment la priorité à la bonification du régime, autant pour les participantes et participants actifs que pour les retraitées et retraités. L'utilisation de ces surplus est soumise au processus prévu au Règlement du RRPPUL, processus qui doit suivre son cours et que le SPUL surveille avec énormément d'attention.

3.3 Les prévoyances collectives

Le SPUL a élaboré, au cours de la dernière année, des propositions très détaillées visant à améliorer nos régimes de prévoyances collectives. Le SPUL continuera à travailler très fort afin que ces propositions, dont certaines n'occasionnent pas de coûts supplémentaires aux parties mais sont très bénéfiques aux participantes et participants, soient mises en place le plus rapidement possible.

3.4 La vie syndicale

L'année qui vient sera vraisemblablement fébrile au SPUL, particulièrement si

le processus de négociation ne connaît pas de pannes. Les divers comités seront mis à contribution selon leurs secteurs de compétence et selon la tradition de collégialité du SPUL. Le Conseil syndical aura sans doute à prendre des décisions importantes. Le Comité exécutif mettra tout en œuvre pour que le SPUL fonctionne de manière efficace et efficiente, tout en garantissant un climat de travail plaisant. Le SPUL restera un des endroits, voire le principal endroit sur le campus, où il est possible de connaître des collègues de divers horizons disciplinaires et d'échanger avec eux; un endroit où l'on peut vivre l'université collégiale et ouverte.

3.5 La tournée sur le campus

Le Comité exécutif entreprendra cet automne une tournée du campus afin d'échanger avec les membres du SPUL sur la négociation et les autres sujets d'actualité. Cette tournée sera l'occasion d'expliquer les grandes orientations que s'est données le SPUL dans divers domaines et de recevoir les commentaires et réactions des membres à ces grandes orientations.

Remerciements

Les membres du Comité exécutif remercient les membres du personnel régulier et les employés occasionnels du SPUL pour leur excellent travail et leur support pendant cette dernière année.

Les membres du Comité exécutif remercient également tous les membres du SPUL qui ont consacré temps et énergie au cours de la dernière année à faire valoir le point de vue des professeures et professeurs et défendre leurs intérêts (voir la liste en annexe). Sans cette participation généreuse et enthousiaste, rien n'aurait été possible.

Merci à toutes ces collègues et à tous ces collègues!

Claude Banville, Yves Lacouture,
président vice-président

Louise Mathieu, James Pottier,
vice-présidente trésorier

Sylvie Tétreault, Christian Vadeboncoeur,
secrétaire vice-président

Annexe*

***Membres ayant assumé des responsabilités au SPUL en 1999-2000.**

Membres ayant assumé des responsabilités au SPUL en 1999-2000.

ACKERMANN, HansWolfgang Médecine	AÏT KADI, Daoud Sciences et génie	AKOUM, Ali Médecine

ALLARD, Guy Sc. de l'agriculture et de l'alimentation	AUBERT, Marcel Faculté de théologie et sc. religieuses	AUDETTE, Marie Médecine
BAILEY, Janice Sc. de l'agriculture et de l'alimentation	BAKER, Patrick Lettres	BARITEAU, Claude Sciences sociales
BAUDOU, Alban Lettres	BAZIN, Claude Sciences et génie	BEAUDOIN, Georges Sciences et génie
BEAUDRY, Madeleine Sciences sociales	BEAULAC-BAILLARGEON, Louise Faculté de pharmacie	BEAULIEU, Berthier Foresterie et géomatique
BEAULIEU, Marie-Claude Sciences de l'administration	BÉDARD, Diane Sciences et génie	BÉLANGER, Alain L. Médecine
BÉLANGER, Alain-Yvan Médecine	BÉLANGER, Pierre Maxime Faculté de pharmacie	BERGERON, François Sciences de l'administration
BILODEAU, Claire Sciences et génie	BLAIS, Myriam Aménagement, architecture et arts visuels	BOIRAL, Olivier Sciences de l'administration
BOIVIN, Michel Sciences sociales	BONNEVIOT, Laurent Sciences et génie	BOSS, Gilbert Faculté de philosophie
BOUCHARD, Guy Faculté de philosophie	BOULAY, Jean-Michel Faculté de musique	BOURGOIN, Sylvain-Georges Médecine
BOUSQUET, Nicole Sciences sociales	BRISSON, Josée Sciences et génie	C. GAUDREAU, René Médecine
CADRIN, Paul Faculté de musique	CAMIRÉ, Claude Foresterie et géomatique	CARRIER, Charles-Aimé Sciences sociales
CASTONGUAY, André Faculté de pharmacie	CESCAS, Michel P. Sc. de l'agriculture et de l'alimentation	CHAHINE, Mohamed Médecine
CHAÎNÉ, Francine Aménagement, architecture et arts visuels	CHAREST, Paul F. Sciences sociales	CHAREST, Pierre M. Sc. de l'agriculture et de l'alimentation
CLOUTIER, Louise Aménagement, architecture et arts visuels	COLLIN, Jean Sc. de l'agriculture et de l'alimentation	CÔTÉ, Robert Sciences et génie

COURTEAU, Lucie Sciences de l'administration	D'AVIGNON, Gilles Roland Sciences de l'administration	DAGNEAU, Jacques Lettres
DAMANT, Dominique Sciences sociales	DE LA GARDE, Roger Lettres	DE SÈVE, Michel Sciences sociales
DEL VILLAR, René Sciences et génie	DÉOM, Esther Sciences sociales	DESCHÊNES, Claire Sciences et génie
DIONNE, Jean Sciences de l'éducation	DORÉ, François M. Médecine	DORÉ, François Y. Sciences sociales

DOSTALER, Isabelle Sciences de l'administration	DUCLOS, Jean-Yves Sciences sociales	DUGUAY, Michel A. Sciences et génie
DUPRAS, Marcel Sciences et génie	ÉMOND, Maurice Lettres	EVERETT, James Sciences sociales
FAUCHER, Alain Faculté de théologie et sc. religieuses	FORTIER, Richard Sciences et génie	FORTIN, Claudette Sciences sociales
FORTIN, Yves Foresterie et géomatique	FRENETTE, Michel Sciences et génie	FYSON, Donald W. Lettres
GAILIS, Laimonis Médecine	GALLICHAND, Jacques Sc. de l'agriculture et de l'alimentation	GANGULY, Udaya S. Sciences et génie
GARON, Lise Lettres	GAUTIER, Antoine J.P. Sciences de l'administration	GENDRON, Ghislain Sc. de l'agriculture et de l'alimentation
GIASSON, Luc Faculté de médecine dentaire	GOSSELIN, Maurice Sciences de l'administration	GRANDJEAN, Bernard Sciences et génie
GRAVEL, Claude Médecine	HAMERS, Josiane F. Lettres	HUOT, Diane Lettres
HURLEY, Robert Faculté de théologie et sc. religieuses	HURTUBISE, Yves Sciences sociales	JEANRIE, Chantale Sciences de l'éducation
JEFFREY, Denis Sciences de l'éducation	JOBIN, Jacques Foresterie et géomatique	JUHÁSZ, Julianna Faculté de pharmacie
KEATING, Bernard Faculté de théologie et sc. religieuses	KUGLER, Marianne Lettres	LABRIE, Claude Médecine

LACHANCE, Marie J. Sc. de l'agriculture et de l'alimentation	LAGASSÉ, Pierre-Philippe Médecine	LAPOINTE, Gisèle Sc. de l'agriculture et de l'alimentation
LAPOINTE, Paul-André Sciences sociales	LAQUERRE, Paul Faculté de droit	LAREAU, André Faculté de droit
LAROCHELLE, Louis Médecine	LAVIGNE, Alain Lettres	LAVILLE, Christian Sciences de l'éducation
LAVOIE, Claude Aménagement, architecture et arts visuels	LE BOSSÉ, Yann Sciences de l'éducation	LE FLEM, Claude-Daniel Lettres
LEAHEY, Jean Sciences de l'éducation	LEBLANC, Pierre-Paul Faculté de pharmacie	LEDUY, Anh Sciences et génie
LEE-GOSSELIN, Hélène Sciences de l'administration	LEE-GOSSELIN, Martin Aménagement, architecture et arts visuels	LEFRANÇOIS, Michel R. Sc. de l'agriculture et de l'alimentation
LELOUCHE, Ruddy Sciences et génie	LEMAY, Jean Sciences et génie	LEMIEUX, Gérald Sciences et génie
LEMIEUX, Jacques Lettres	LEROUX, Gilles Sc. de l'agriculture et de l'alimentation	LÉVESQUE, Marie Faculté de musique

MALENFANT, Nicole Aménagement, architecture et arts visuels	MARANDA, Marie-France Sciences de l'éducation	MARCHAND, June Sciences de l'administration
MARCHAND, Pierre Sciences et génie	MERCIER, Andrée Lettres	MERETTE, Chantal Médecine
MONTREUIL, Sylvie Sciences sociales	MURA, Roberta Sciences de l'éducation	NADEAU, Luc Sciences de l'administration
NIQUETTE, Manon Lettres	NOREAU, Luc Médecine	OUELLET, Hector Sciences sociales
OUELLET, Yvon Sciences et génie	PAPILLON, André Faculté de musique	PAQUETTE, Suzanne Sciences de l'administration

PARENT, Diane Sc. de l'agriculture et de l'alimentation	PIENITZ, Reinhard Lettres	PIERRE, Roger Sciences et génie
PILON, Lise Sciences sociales	PLEAU, Richard Aménagement, architecture et arts visuels	POCREAU, Jean-Bernard Sciences sociales
POIRIER, Paul-Hubert Faculté de théologie et sc. religieuses	POULIN, Martin Sciences sociales	RICHARD, Marc J. Sciences et génie
RICHER, Monique Faculté de pharmacie	ROBERT, Jean-Loup Sciences et génie	RODRIGUEZ-PINZON, Manuel Jose Aménagement, architecture et arts visuels
ROUSSEAU, Nicole Faculté des sc. infirmières	ROY, Marie-Christine Sciences de l'administration	ROY, Paul H. Sciences et génie
ROY, René Sciences et génie	SADETSKY, Alexandre Lettres	ST-HILAIRE, Marc Lettres
ST-YVES, Aurèle Sciences sociales	SULLIVAN, Robert Médecine	THÉBERGE, André Aménagement, architecture et arts visuels
THÉRIAULT, Roger Sc. de l'agriculture et de l'alimentation	TREMBLAY, Michel J. Médecine	TROTTIER, Germain Sciences sociales
TURGEON, Jean Faculté de droit	TURGEON, Sylvie Sc. de l'agriculture et de l'alimentation	USHEFF, Ana Aménagement, architecture et arts visuels
VACHON, Geneviève Aménagement, architecture et arts visuels	VALLÉE, Réal Sciences et génie	VALLIÈRES, Julien Sciences de l'éducation
VALLIÈRES, Marc Lettres	VÉZINA, Aline Sciences sociales	WEST, Gale Ellen Sc. de l'agriculture et de l'alimentation
WILHELMY, Albert Sciences de l'administration		

Le 13 novembre 2000

[Accueil](#) | [Spultin](#)
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)